
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 22 avril 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Vana Nazarian, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Geneviève Goudreault, Directrice générale adjointe
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Nancy Blanchet, Conseillère associée
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Jean François Lalonde, Conseiller associé
Maude Théroux-Séguin, Conseillère associée
Leslie Roberts, Conseiller associé
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 0617

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 avril 2026 en y retirant les points 12.001 et 12.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE26 0618

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 5 480 919,13 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM22 0772 et CM24 0876);

Contrat (Lot)	Adjudicataire	Montants sans contingences et variation de quantité (taxes incluses)
ANJ-101-2426	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	1 280 667,67 \$
MTN-102-2226	J.M. Gagné inc.	896 276,12 \$
MTN-103-2226	Déneigement Cyrbault inc.	889 144,79 \$
MTN-104-2226	Déneigement Cyrbault inc.	999 937,29 \$
PRF-401-2226	Pavages d'Amour inc.	1 414 893,27 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 1 096 183,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 822 137,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1269445002

CE26 0619

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 236 552,50 \$, aucune taxe applicable, pour la fourniture de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Séкуро Vision inc. (DA249844003);
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1269844001

CE26 0620

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le prêt du quai et des passerelles du parc de la Promenade-Bellerive à l'Autorité régionale de transport métropolitain afin de permettre l'exploitation d'un service de navettes fluviales pour la période du 1^{er} mai 2026 au 15 décembre 2029;
- 2 - d'approuver le projet de convention de prêt à usage à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1265540001

CE26 0621

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville et Ikebana International, Section de Montréal numéro 155 pour l'exposition « Ode au printemps » les 2 et 3 mai 2026 au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1267229001

CE26 0622

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda 1 au bail par lequel la Ville autorise Hydro-Québec à disposer des sols contaminés présents sur le lot 6 573 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, hors du site, en contrepartie d'une réduction du loyer annuel maximale de 148 761 \$, avant taxes, en vertu du bail en vigueur, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'addenda 1;
- 2 - d'imputer ce crédit conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1265323009

CE26 0623

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 55 000 \$ à Culture Montréal, pour la réalisation du projet Alliages - Service d'orientation et d'accompagnement, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1269632002

CE26 0624

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 121 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Studio ZX	Fonds d'Accès aux Espaces de Diffusion Culturelle Nocturne de 2026 à 2027	71 000 \$
Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville	Projet Noctambule de 2026 à 2027	50 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1268994011

CE26 0625

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Jeune Conseil de Montréal, afin de bonifier ses activités d'initiation à la vie politique municipale pour la période 2026, 2027 et 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1269163001

CE26 0626

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de résilier le bail intervenu entre la Ville et Services culinaires Kamuy inc., pour la location de la vitrine habitée A située au 1485, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 2 723 pieds carrés et d'une terrasse de 980 pieds carrés, à des fins de restaurant, moyennant une perte de loyer totale de 172 583 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} juin 2027 au 31 octobre 2030, ou tout autre date acceptable aux parties avant le 31 mai 2027;
- 2 - d'approuver la perte de revenu de loyer d'une somme de 172 583 \$ avant taxes pour la période du 1^{er} juin 2027 au 31 octobre 2030;
- 3 - d'approuver, sous réserve de l'accord des parties, la résiliation anticipée du bail à une date comprise entre le 1^{er} juin 2026 et le 31 mai 2027;
- 4 - de verser au domaine public une partie du lot 5 171 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, effectif à la date de la résiliation, et ce, conformément au plan J52 St-Laurent, numéro 566;
- 5 - d'imputer ce manque à gagner conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1260515001

CE26 0627

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution mandatant le ministre des Finances à recevoir et ouvrir les soumissions à la suite d'un appel d'offres pour l'émission d'obligations de la Ville dont le terme est moins de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1264164002

CE26 0628

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect de l'échéancier et le manque de collaboration pour corriger les défauts des travaux du fournisseur Pincor ltée;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM23 1053 (18 septembre 2023) et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Pincor ltée réalisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat pour la fourniture et l'installation d'un pavillon d'accueil transitoire dans le parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (CM23 0554), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter du 22 avril 2026, pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1269981002

CE26 0629

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente de confidentialité entre Sa Majesté Le Roi du Chef du Canada, représenté par la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, et la Ville de Montréal, portant sur l'échange d'informations liées à la protection de l'environnement, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30)*;
- 2 - d'autoriser la signature de l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1268066001

CE26 0630

Vu la résolution CA26 210075 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 avril 2026;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise du Passif environnemental des sols contaminés, d'un montant de 108 343,91 \$, net de ristournes, pour les travaux préparatoires à l'aménagement d'un gym extérieur au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun;

- 2 - d'imputer cette majoration conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1267126002

CE26 0631

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2026, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une contribution financière de 9 700 \$ provenant du ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada, dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, c. C-11.4)
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1263574002

CE26 0632

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la répartition à la hausse des soutiens financiers accordés aux tables de quartier, portant le soutien cible à 50 000 \$ par table, incluant les contributions des arrondissements, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
- 2 - d'imputer la répartition budgétaire de la dépense en conformité avec les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1269666001

CE26 0633

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 6 000 000 \$, au net, en provenance du Service de l'eau vers le Service des infrastructures du réseau routier;

- 2 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1267231027

CE26 0634

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour, par un paiement de 350 000 \$, en capital, intérêts et frais, d'un recours en dommages institué par 9056-1366 Québec inc. et David Owen contre la Ville pour le non-respect d'une entente visant notamment l'offre de terrains pour fins de développement résidentiel;
- 2 - d'autoriser la cheffe de division, Litige contractuel, de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à signer tout document permettant de donner effet au règlement;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1269774004

CE26 0635

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour, au montant de 90 000 \$, en capital, taxes, intérêts et frais, payable à Architecture49 inc. par la Ville en règlement du recours judiciaire intenté contre la Ville, lui réclamant des frais additionnels liés au contrat pour les services professionnels en architecture en vue de l'élaboration des plans et devis et la surveillance de travaux de construction de la nouvelle cour de services, située au 1455, rue Bercy, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'autoriser le règlement hors cour, au montant de 159 654,20 \$, en capital, taxes, intérêts et frais, payable à Stantec inc. par la Ville en règlement du recours judiciaire intenté contre la Ville, lui réclamant des frais additionnels liés au contrat pour les services professionnels en ingénierie en vue de l'élaboration des plans et devis et la surveillance de travaux de construction de la nouvelle cour de services, située au 1455, rue Bercy, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3 - d'autoriser des crédits additionnels au montant de 148 302,38 \$, taxes incluses;
- 4 - d'autoriser le règlement hors cour, au montant de 45 000 \$, en capital, taxes, intérêts et frais, payable à la Ville en règlement de la demande reconventionnelle intentée par la Ville contre Architecture49 inc., pour le préjudice subi en raison d'erreurs et omissions dans les plans et devis et de la surveillance de travaux de construction de la nouvelle cour de services, située au 1455, rue Bercy, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ce montant sera payé à la Ville via le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec;

- 5 - d'autoriser le règlement hors cour, au montant de 75 000, \$ en capital, taxes, intérêts et frais, payable à la Ville par Stantec inc. à la suite de la demande reconventionnelle introduite pour le préjudice subi en raison d'erreurs et omissions dans les plans et devis et de la surveillance de travaux de construction de la nouvelle cour de services, située au 1455, rue Bercy, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 6 - d'autoriser la cheffe de division du litige contractuel à signer tout document permettant de donner effet au règlement;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1265583001

CE26 0636

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 98 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RGC 26-003), l'ordonnance numéro 2, jointe au présent dossier décisionnel, afin de permettre un accès gratuit à la Biosphère dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1263143002

CE26 0637

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 149 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), l'ordonnance 3, jointe au présent dossier décisionnel, afin de permettre un accès gratuit à l'une ou l'autre des installations d'Espace pour la vie, soit pour le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1263143001

CE26 0638

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'organisme Buvette Vino Disco inc., enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, les 26 avril et 2 mai 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;

- 2 - d'autoriser l'organisme Espace ESC ltée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 2, 3 et 10 mai 2026 et jusqu'à 7 h, le 17 mai 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 3 - d'autoriser l'organisme Le Newspeak inc., enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 16 août 2026, dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1268994012

CE26 0639

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des Règlements 2217-64, 2089-7 et 2593-3, adoptés le 8 décembre 2025 par le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1260136003

CE26 0640

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1269333001

Règlement RCE 26-004

CE26 0641

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, conclues du 1^{er} au 31 mars 2026, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et à l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1266825005

Levée de la séance à 10 h 49

70.001

Les résolutions CE26 0617 à CE26 0641 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint